

Rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones au gouvernement de la Saskatchewan



Janvier 2023

Immigration francophone

Lettre d'accompagnement

Honorable Laura Ross
Ministre des Parcs, de la Culture et du Sport

Pour faire suite à la rencontre du Comité consultatif en matière d'affaires francophones, tenue le 3 juin 2022, j'ai le plaisir de soumettre le présent rapport pour votre examen.

À cette occasion, nous avons rencontré les représentants du ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle ainsi que ceux des organismes communautaires francophones impliqués dans les dossiers d'immigration. Les échanges ont permis d'identifier les défis et besoins touchant l'immigration francophone en Saskatchewan.

Au nom du Comité consultatif, je suis heureux de présenter ce rapport. Les recommandations ont pour but de guider le gouvernement dans l'amélioration et l'élargissement des possibilités visant à maintenir le poids démographique des francophones de la Saskatchewan et assurer leur vitalité.

Cordialement,



Michel Dubé
Président, Comité consultatif en matière d'affaires francophones
Janvier 2023

Table des matières

Lettre d'accompagnement	2
Introduction	4
Recommandations	4
Promotion de la Saskatchewan dans les pays francophones	5
Promotion des services offerts en français	5
Une cible pour l'immigration francophone	6
Mise en application de la Politique de services en langue française	6
Conclusion	7
Mandat du Comité consultatif	8
Liste des membres	9

Introduction

L'immigration contribue à la croissance démographique, à la richesse culturelle et au développement socio-économique du Canada. Les communautés francophones en milieu minoritaire, comme celle de la Saskatchewan, ont particulièrement besoin de l'immigration pour maintenir leur poids démographique et assurer leur vitalité.

Selon les données des recensements des dernières années, la proportion des résidents saskatchewanais ayant le français comme langue maternelle diminue au fil du temps. Elle est passée de 3,9 % en 1961 à 1,6 % en 2016. La population ayant le français comme première langue officielle parlée représente maintenant 1,4 % de la population provinciale. Cependant, l'impact de l'immigration à la croissance démographique s'observe par la hausse des résidents de la province nés à l'étranger. En 2016, la proportion de résidents nés à l'extérieur du Canada était de 10,5 % pour la population de la Saskatchewan. Cette proportion est plus élevée au sein de la population ayant le français comme première langue officielle parlée, soit 16 %.

Bien que la majorité des programmes d'immigration soient gérés par le gouvernement fédéral, les actions du gouvernement provincial peuvent contribuer significativement à maintenir le poids démographique des francophones vivant en Saskatchewan. Un manque de promotion de la province dans les pays francophones pour attirer les immigrants bilingues ainsi que le peu d'efforts dans la promotion des services offerts par la communauté fransaskoise aux nouveaux arrivants sont parmi les principaux défis à relever pour maintenir le poids démographique des francophones en Saskatchewan. Par ailleurs, l'adoption d'une cible pour l'immigration francophone au sein du *Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan* (PCIS) et l'investissement dans les services d'employabilité aideraient à accroître le nombre de candidats au PCIS, en plus de favoriser la rétention des nouveaux arrivants bilingues dans la province.

Pour préparer ce rapport et formuler des recommandations, le Comité consultatif a rencontré de nombreux intervenants communautaires œuvrant dans le secteur de l'immigration, ainsi que des fonctionnaires du ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle. Le Comité consultatif leur est reconnaissant pour leur présence à cette réunion et pour leur contribution.

Recommandations

1. Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle s'engage à promouvoir les avantages du marché du travail et les possibilités économiques de la Saskatchewan dans les pays francophones pour attirer des immigrants bilingues.
2. Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle assure une meilleure promotion de la porte d'entrée francophone et mette en œuvre l'offre active de services en français dans ses communications avec les candidats francophones et bilingues du PCIS.
3. Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle envisage la mise en place d'une cible d'immigration francophone pour contribuer à maintenir le poids démographique des francophones en Saskatchewan.
4. Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle prenne en considération la Politique de services en langue française de la province dans le financement de ses programmes et le recrutement de ses employés.

Promotion de la Saskatchewan dans les pays francophones

Lors de la rencontre, les échanges entre les membres du Comité consultatif et les intervenants communautaires ont révélé l'absence d'appui de la part du gouvernement provincial pour le recrutement d'immigrants bilingues. Le Comité consultatif est reconnaissant de la participation du Ministère à l'événement « Destination Canada », mais souhaite que le gouvernement aide à sensibiliser les employeurs concernant les avantages de recruter des candidats bilingues. En effet, ne détenant pas assez d'information, la majorité des employeurs privilégient le recrutement dans les pays anglophones, ce qui continue à entraver l'arrivée d'immigrants francophones dans la province. Contrairement à ce que semblent croire le gouvernement et certains employeurs, les intervenants communautaires ont clarifié que l'objectif de Destination Canada n'est pas le recrutement de travailleurs francophones, mais plutôt de travailleurs bilingues, donc capables à la fois de répondre aux besoins du marché du travail saskatchewanais et de contribuer à la vitalité de la communauté fransaskoise.

En plus du manque d'appui aux employeurs et d'initiatives pour le recrutement de travailleurs francophones et bilingues, le gouvernement ne fait pas non plus d'effort dans la promotion de la province dans les pays francophones. La Saskatchewan a beaucoup de possibilités économiques à promouvoir pour attirer de nouveaux arrivants, mais n'en fait pas assez, surtout auprès d'éventuels immigrants francophones. Grâce aux avantages du marché du travail et aux autres occasions offertes dans la province, les membres du Comité consultatif sont persuadés que la rétention de ces travailleurs en Saskatchewan sera facile à réaliser, contribuant ainsi à maintenir le poids démographique des francophones dans la province.

Recommandation 1

Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle s'engage à promouvoir les avantages du marché du travail et les possibilités économiques de la Saskatchewan dans les pays francophones pour attirer des immigrants bilingues.

Promotion des services offerts en français

Les membres du Comité consultatif reconnaissent la décision du Ministère d'octroyer des points additionnels aux candidats bilingues du *Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan* (PCIS). Toutefois, ils déplorent l'absence de lien entre les candidats et la communauté fransaskoise. Les membres du Comité consultatif estiment que le gouvernement peut mieux faire pour faciliter la création de ces liens dans le processus de traitement des demandes et à l'arrivée des immigrants bilingues.

Durant la rencontre avec les représentants communautaires, les membres du Comité consultatif ont appris que le Service d'accueil et d'inclusion francophone (SAIF-SK), un organisme d'accueil francophone, n'est pas reconnu comme porte d'entrée. Les portes d'entrée anglophones dirigent rarement les immigrants francophones aux fournisseurs de services en français, n'ayant pas de clause linguistique les obligeant à le faire. Une fois dirigés vers le milieu anglophone, très peu de ces nouveaux arrivants sauront qu'il existe une communauté francophone offrant des services en français, ce qui aurait pu les aider à avoir une meilleure expérience d'intégration. Les membres du Comité consultatif aimeraient que le gouvernement fasse plus d'efforts dans la sensibilisation des organismes anglophones d'accueil de nouveaux arrivants.

Par ailleurs, le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle ne fait pas la promotion de l'existence de services en français auprès de futurs résidents de la province dans le cadre du *Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan* (PCIS). Dans ses correspondances avec les candidats francophones et bilingues, le Ministère devrait, par exemple, inclure un message les dirigeant vers le SAIF-SK. Aussi, le Ministère devrait informer ces

candidats, après leur nomination, qu'ils ont le choix d'utiliser le français au moment d'effectuer leur demande de résidence permanente en incluant un lien vers les formulaires en français. Il est important que ces candidats sachent qu'ils peuvent poursuivre le processus d'immigration en français auprès du gouvernement fédéral et qu'ils peuvent recevoir des services d'accueil et d'établissement en français à leur arrivée en Saskatchewan.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle assure une meilleure promotion de la porte d'entrée francophone et mette en œuvre l'offre active de services en français dans ses communications avec les candidats francophones et bilingues du PCIS.

Une cible pour l'immigration francophone

Les membres du Comité consultatif ont appris des représentants du ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle que l'immigration en Saskatchewan dépend beaucoup du *Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan* (PCIS). Ils ont affirmé que 70 % des immigrants qui s'établissent dans la province passent par le PCIS.

Compte tenu des interventions des représentants communautaires, le PCIS est loin d'être le principal canal pour les nouveaux arrivants francophones dans la province. Le PCIS ne contribue pas à répondre aux besoins criants de la communauté fransaskoise, dont le poids démographique est en constante décroissance. Bien que les membres du Comité consultatif reconnaissent l'octroi des points supplémentaires aux candidats bilingues, ils ne sont pas convaincus que cela aura un impact significatif pour accroître le nombre de francophones qui sont acceptés dans le cadre du PCIS. Par conséquent, les membres du Comité consultatif invitent le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle à se fixer une cible d'immigration francophone.

Les membres du Comité consultatif constatent que peu d'initiatives sont prises par le gouvernement provincial en matière d'immigration francophone. Ils aimeraient voir la province jouer son rôle et poser des actions conformément à l'*Accord Canada-Saskatchewan sur l'immigration*. Le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle dit que le PCIS ne se fixe pas de cible et gère un nombre de nominations déterminé par le gouvernement fédéral. Malgré ce fait, les membres du Comité consultatif souhaitent demander au Ministère de considérer l'immigration francophone comme un moyen privilégié pour maintenir la vitalité de la communauté fransaskoise. Ils exhortent par conséquent la province à trouver des façons de stimuler les demandes francophones afin d'améliorer le pourcentage de nominations de personnes parlant français dans le cadre du PCIS.

Recommandation 3

Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle envisage la mise en place d'une cible d'immigration francophone pour contribuer à maintenir le poids démographique des francophones en Saskatchewan.

Mise en application de la Politique de services en langue française

Le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle finance les services d'accueil et d'intégration économique offerts aux immigrants francophones. Lors de la rencontre du Comité consultatif avec les intervenants communautaires, certains des défis mentionnés étaient la disproportion de ce financement par rapport aux besoins de leurs clients ainsi que l'absence de personnel bilingue au sein du Ministère pour faciliter les interactions avec les immigrants francophones et le personnel des organismes d'accueil francophones communautaires.

Bien qu'ils reconnaissent ce financement du Ministère, les intervenants communautaires ont indiqué qu'ils ne reçoivent pas suffisamment de fonds du gouvernement provincial pour aider leurs clients à mieux s'intégrer et à rester dans la province. Ces intervenants communautaires souhaitent attirer l'attention sur le fait que les besoins des nouveaux arrivants francophones ne sont pas les mêmes que ceux des anglophones et que la province devrait agir en conséquence. Les immigrants francophones qui arrivent en Saskatchewan ont des besoins uniques, et non des besoins de masse, étant en situation de minorité linguistique. En outre, s'ils ne sont pas bien intégrés d'un point de vue socio-économique, ils quittent la province pour de meilleures occasions. Il en résulte que la communauté continue de perdre de nouveaux membres, ce qui a un effet néfaste sur tous les autres aspects tels que la main-d'œuvre bilingue, les inscriptions dans les écoles et la vitalité de la communauté en général.

De plus, les membres du Comité consultatif ont été informés que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle n'a pas, actuellement, de personnel bilingue dans sa section d'immigration qui puisse offrir des services directs en français aux nouveaux arrivants ou interagir avec les organismes communautaires francsaskois. Les représentants du Ministère n'ont pas nié cette réalité et le Comité consultatif a eu l'impression que le Ministère n'a même pas l'intention de remédier à cette situation. Par conséquent, les membres du Comité consultatif souhaitent rappeler au Ministère l'existence de la Politique de services en français et aimeraient qu'elle soit mise en œuvre.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle prenne en considération la Politique de services en langue française de la province dans le financement de ses programmes et le recrutement de ses employés.

Conclusion

Le Comité consultatif reconnaît la bonne participation des représentants du ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle lors de la rencontre. Les membres du Comité consultatif sont également reconnaissants de l'octroi de points additionnels aux candidats bilingues du PCIS visant à améliorer l'immigration francophone, dont dépend la vitalité de la communauté francsaskoise. Toutefois, les membres du Comité consultatif estiment que le Ministère ne fait pas assez pour encourager l'arrivée et la rétention d'immigrants bilingues dans la province. Ils exhortent donc le gouvernement à fixer une cible pour l'immigration francophone et à investir dans la promotion ainsi que dans les programmes d'accueil et d'intégration des immigrants francophones.

Mandat du Comité consultatif

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la Politique de services en langue française. Par cette politique, le gouvernement s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté. »¹

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le mandat du Comité consultatif en matière d'affaires francophones est de conseiller la ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, dans le cadre de l'examen et de l'analyse des programmes et des politiques afin de guider la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

¹ [Politique de services en langue française du Gouvernement de la Saskatchewan](#)

Liste des membres

Lors de la rencontre du 03 juin 2022, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones était composé des membres suivants :

Michel Dubé (président), Prince Albert

Originaire de Duck Lake, en Saskatchewan, monsieur Dubé œuvre dans la communauté francosaskoise depuis longtemps, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et du développement communautaire. Il a été membre élu de l'Assemblée communautaire francosaskoise (ACF) de 1999 à 2010. Tout d'abord élu député communautaire représentant le district de Prince Albert, il a ensuite été président de l'ACF de 2006 à 2010. M. Monsieur

Dubé a déjà été journaliste, expert-conseil ainsi qu'entrepreneur. Il a été propriétaire de plusieurs entreprises entre autres d'une ferme maraîchère et d'une pourvoirie de pêche. Il est maintenant propriétaire d'un petit magasin de produits locaux et exploite une ferme de bisons au nord de Prince Albert.

Janice Murphy, Regina

Résidente de la Saskatchewan depuis presque vingt ans, Janice a d'abord travaillé au Collège Mathieu offrant, entre autres, des formations en informatique aux femmes francophones de la province. Elle a œuvré en tant que bénévole auprès de diverses associations francosaskoises, notamment la Fédération provinciale des Francosaskoises (FPF), l'Association communautaire francosaskoise de Gravelbourg (ACFG) et l'Association canadienne-française de Regina. Elle a fondé une famille avec son conjoint originaire de la Côte d'Ivoire, ce qui lui a permis de connaître l'éducation française de la garderie à la 12^e année, ainsi que de mieux comprendre les défis et les succès des nouveaux arrivants de langue française. Elle travaille actuellement comme partenaire principale aux ressources humaines à la société d'État Financement agricole Canada (FAC).

Élizabeth Perreault, Bellevue

Élizabeth Perreault et son mari sont propriétaires exploitants d'une ferme près de Bellevue. Mme Perreault a fait du bénévolat au sein de nombreux organismes dans sa communauté, dont l'association francophone locale et l'école francophone de sa région. Elle représente la région scolaire de l'école St-Isidore (Bellevue) au Conseil scolaire francosaskois depuis 2008.

Roger Gauthier, Saskatoon

En Saskatchewan depuis quarante ans, monsieur Gauthier s'est engagé activement dans la communauté francosaskoise en tant que professionnel, mais aussi en tant que bénévole, et ce, à l'échelle locale, provinciale et nationale, dans de multiples secteurs d'activités : communication, économie, développement communautaire, développement culturel et artistique, éducation, engagement parental et petite enfance. Au cours des sept dernières années, cet engagement s'est plus particulièrement concentré sur la question de l'amélioration de l'accès aux services de santé en français, grâce à son rôle au sein du Réseau Santé en français.

Hélène Grimard, Saskatoon

Francosaskoise d'origine, Hélène Grimard a non seulement su garder sa langue maternelle, mais elle a aussi participé à l'épanouissement de celle-ci en dirigeant sa carrière et son bénévolat vers son apprentissage à tous les niveaux. Cette carrière s'étend majoritairement dans l'enseignement du

français de base et d'immersion ainsi que dans les écoles francsaskoises, et ceci en assumant divers rôles - personnel d'appui, enseignante, administration scolaire, et cadre. Elle a fait un saut vers l'enseignement à des fonctionnaires à l'échelle provinciale et fédérale et a enseigné des cours pour l'Alliance française. En tant que bénévole, elle a collaboré avec Canadian Parents for French pour l'avancement de leur Concours d'art oratoire et a organisé ce concours auprès des écoles d'immersion du Conseil des écoles catholiques de Saskatoon (SCS). Elle a siégé au bureau de direction de l'Association des professeurs de français de la Saskatchewan (APFS) et au bureau de direction de la Fédération des francophones de Saskatoon. Elle a siégé au Conseil scolaire francsaskois comme représentante de la région de Saskatoon entre 2017 et 2020. Elle siège présentement comme administratrice à l'Association des parents francsaskois et elle est membre du Sénat de l'Université de la Saskatchewan, mandatée par l'Assemblée communautaire francsaskoise pour faire entendre la voix de la communauté

Jolanta Bird, Saskatoon

Jolanta Bird est une étudiante, entrepreneuse et membre active dans ses communautés. En tant que femme autochtone, elle s'assure d'apprendre les traditions des Premières Nations, notamment par son implication dans la compagnie Gordon Tootoosis Nikaniwin Theatre. Elle a fait ses études secondaires à l'école Valois de Prince Albert, où elle a été présidente de la cité étudiante durant deux ans. Elle est active dans la communauté francophone comme vice-présidente de l'Association jeunesse francsaskoise. Elle a participé à la conférence marquant le cinquantième anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* en tant que membre du CA de l'AJF. Elle étudie présentement en administration des affaires à l'Université de la Saskatchewan. Elle compte poursuivre ses études en droit.

Denis Simard, Regina

Monsieur Simard est actif dans la Francophonie canadienne depuis bon nombre d'années. Diplômé du Collège Mathieu, à Gravelbourg, Denis a été, par le passé, directeur général de l'Association jeunesse francsaskoise et de l'Assemblée communautaire francsaskoise (ACF). Citoyen francsaskois engagé, il a œuvré au sein du Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique, de la Commission culturelle francsaskoise (maintenant nommé Conseil culturel francsaskois), et du Centre culturel Maillard. Il a été élu président de l'ACF en 2018.

Alpha Barry, Regina

Alpha Barry est natif du Sénégal, le pays de l'hospitalité (la Téranga en Wolof) et résidant de la Saskatchewan depuis 2005. Fier francophone, mari et père de trois jeunes enfants, il siège au Conseil scolaire francsaskois depuis novembre 2014 et en est le président depuis 2017. Il est aussi membre du Sénat de l'Université de la Saskatchewan, mandaté par la Saskatchewan School Board Association pour porter la voix de la communauté scolaire de la maternelle à la douzième année.

M. Barry est diplômé en Administration des affaires et membre de l'ordre des gestionnaires agréés du Canada (ICG). Il est fonctionnaire-cadre à l'Université de Regina, responsable des opérations et des projets de formation de santé en français pour La Cité universitaire francophone de Regina.